

Adresse d'expédition :
LILLY FRANCE, Eric LESSER
Z.A. - 2, Rue du Colonel Lilly BP70419 Fegersheim
67640 FEGERSHEIM
France

REDUCIO
Pour le compte de **Lilly France**
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
France
TVA: FR90750635690

Facture 24.0-11105

Date de la facture :	Date d'échéance :	Origine :	Référence :
13/12/2024	11/02/2025	2024-44845	ZB-702765

REF.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	REM.%	MONTANT
ALOX_MAINT	Maintenance Alert (variables illimitées) Redevance annuelle pour la licence Alert - 12 Mois 01/01/2025 au 31/12/2025	2,00	1 567,50	0,00	3 135,00 €
CLTOX_MAINT	Maintenance Client (variables illimitées) Redevance annuel pour l'option CLT - 12 Mois 01/01/2025 au 31/12/2025	2,00	341,85	0,00	683,70 €
VEMOX_MAINT	Maintenance Synthèse vocale (1ère voix) (variables illimitées) Redevance annuelle pour l'option Synthèse vocale (1ère voix) - 12 Mois 01/01/2025 au 31/12/2025	2,00	187,50	0,00	375,00 €
AVSOX_MAINT	Maintenance Station Virtuelle (1ère station) (variables illimitées) Redevance annuelle pour l'option Station virtuelle (1ère station) - 12 Mois 01/01/2025 au 31/12/2025	2,00	341,85	50,00	341,85 €
AVSOX-2_MAINT	Maintenance Station Virtuelle (2ième station) (variables illimitées) Redevance annuelle pour l'option Station virtuelle (2ième station) - 12 Mois 01/01/2025 au 31/12/2025	2,00	170,93	50,00	170,93 €
AVSOX-3+_MAINT	Maintenance Station Virtuelle (3ième station et suivantes) (variables illimitées) Redevance annuelle pour l'option Station virtuelle (3ième station et suivantes) - 12 Mois 01/01/2025 au 31/12/2025	10,00	85,46	50,00	427,30 €

Montant HT	5 133,78 €
TVA 20%	1 026,76 €
Total	6 160,54 €



SOLUTIONS FOR CRITICAL DATA MANAGEMENT
Industry | Building | Security | Services

Veuillez utiliser la référence suivante pour votre paiement : **24.0-11105**

Conditions de paiement : 60 jours net

Micromedia International France
9 Chemin de la Dhuy
38240 Meylan
France

Standard: +33 4 76 04 11 00
info.fr@micromedia-int.com
<https://www.micromedia-int.com>

TVA: FR15398539924
SIREN: 398 539 924 R.C.S. Grenoble
Code APE: 58.29C
S.A.S au capital de 294 988€

Banque: BNP PARIBAS
IBAN: FR76 3000 4012 8500 0100 9992 794
BIC: BNPAFRPPXXX
Banque: BANQUE POPULAIRE AURA
IBAN: FR76 1680 7001 3303 3210 2989 964
BIC: CCBPFRPPGRE

Conditions générales de vente

1 - Préambule

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous se rapportent à la société MICROMEDIA INTERNATIONAL, ci-après dénommée "la société". Les marchandises vendues sont nommées "les produits".

2 - Généralité

Sauf en cas d'accord particulier écrit passé entre la société et le client ; le client s'engage à :

- prendre connaissance des présentes conditions générales de vente
- les respecter

De plus, il reconnaît que celles-ci écartent toutes autres conditions.

3 - Validité des offres de prix

Sauf stipulations contraires écrites, nos offres sont valables pour une durée de 1 mois à compter de leur établissement et ne sont pas transférables vers un autre bénéficiaire sauf accord(s) ou cas particuliers clairement stipulés.

4 - Les commandes

Le client passe des commandes fermes et peut demander un accusé de réception des commandes.

Les commandes sont notifiées à la société par écrit par :

- Mail : orders@micromedia-int.com
- Courrier : MICROMEDIA INTERNATIONAL 9 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN FRANCE

En cas d'annulation de la commande la société se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

5 - Prix de vente

Nos prix sont indiqués sur une base HT, suivant le tarif en vigueur dans la société au moment de la commande. Sauf accord particulier suivant lequel il peut être accordé une remise.

Les commandes de prestations particulières seront facturées suivant le prix stipulé sur notre offre de prix.

6 - La livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent en aucun cas donner droit à des indemnités ou à motiver le refus des produits.

- Logiciel : Une semaine (hors développements spécifiques)
- Matériel : 2 semaines (hors matériel spécifique)

7 - Logiciels et progiciels

Les logiciels et progiciels sont vendus suivant la convention des droits d'utilisation (licence) passée entre la société et le client.

8 - Conditions de paiement

Sauf accord particulier, les produits sont payables à la commande par virement bancaire pour toute première commande, puis sous 30 jours fin de mois par virement par la suite.

Toutes les sommes versées par le client préalablement à la livraison définitive des produits sont considérées comme des acomptes sur le prix total de la vente.

A défaut ou retard de paiement (suivant les échéances indiquées sur la facture) les sommes dues porteront intérêt de plein droit, sans mise en demeure aux taux des avances de la banque de France. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement total. Toutes les commandes en cours seront suspendues et ne pourront faire l'objet d'une livraison qu'à réception des sommes totales dues.

9 - Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de la société jusqu'au paiement complet de ceux-ci. Le client s'engage à prendre en charge tous les soins pour la conservation et la garde des produits jusqu'au paiement total de ceux-ci. En cas de cessation d'activité ou de non-paiement, la société peut dresser l'inventaire des produits impayés pour une restitution de ceux-ci ou de la somme équivalente.

10 - La garantie

Les produits dont vous avez fait l'acquisition, s'ils sont correctement installés et utilisés, sont couvert par une garantie de 3 mois. Cette garantie pourra être étendu par la souscription à un contrat de maintenance, renouvelable annuellement, permettant entre autres de bénéficier d'un support téléphonique gratuit et de l'envoi sur demande de mises à jour des produits sous contrat de la société. Dans le cas où un défaut réel serait constaté dans la version courante d'un produit, la société

s'engage à rechercher la solution dans des délais raisonnables et à intégrer la correction dans la version suivante du logiciel.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- utilisation anormale des produits
- dommages causés par le feu, la foudre, ou le dégât des eaux

La société ne pourra être tenue pour responsable de quelque dommage, direct ou indirect, causé au client ou à un tiers notamment, à titre purement indicatif et non limitatif, les manques à gagner, dépenses, pertes de données, pertes de logiciels, détériorations ou pertes de matériels supportés par vous-mêmes ou par un tiers, y compris les frais de récupération, reproduction, ou de réparation de telles pertes ou détériorations.

11 - Confidentialité

Le client s'engage à ne pas divulguer ou dupliquer sans accord préalable de la société, les connaissances, expériences, documentations, programmes, développements logiciels, ... à des tiers et en particulier à la concurrence.

12 - Attribution de compétences

Tout litige sera de la compétence du tribunal de commerce de Grenoble.